

Paris le 11 JUIL. 2012

N°2012- /SGAR/ER/DRIEE

Madame, Monsieur,

L'Ile-de-France s'est engagée résolument dans la mise en œuvre des orientations fixées par la loi n° 2010-788 du 12 juillet 2010 portant engagement national pour l'environnement et, en particulier, l'adoption d'un Schéma Régional Eolien (SRE).

Le projet de SRE francilien, établi en cohérence avec les orientations du futur Schéma Régional du Climat, de l'Air et de l'Energie (SRCAE), définit la liste des communes dans lesquelles sont situées les zones favorables au développement de l'éolien ainsi que des recommandations permettant d'accompagner les collectivités et les maîtres d'ouvrage dans le développement des projets.

Il a été préparé par le Conseil régional d'Ile-de-France et l'Etat, en lien avec un comité de suivi associant notamment les collectivités territoriales, les associations et les professionnels. Il identifie les parties du territoire régional favorables au développement de l'éolien compte tenu d'une part, du potentiel et d'autre part, d'une analyse des sensibilités paysagères, patrimoniales et environnementales, des contraintes et servitudes techniques et des orientations régionales.

Les Zones de Développement de l'Eolien (ZDE), prévues par l'article L. 314-9 du Code de l'Energie, seront situées au sein des parties du territoire régional favorables au développement de l'énergie éolienne.

Conformément aux dispositions des articles L222-3 et R222-4 du code de l'environnement, il est mis à la disposition du public pour une durée de deux mois, du 20 juillet au 20 septembre 2012.

Il vous est également transmis, par voie électronique, afin de recueillir votre avis dans ce même délai de deux mois.

Le projet de document est accessible sur le site Internet : <http://www.srcae-idf.fr> ainsi que sur le site de la préfecture de région.

Je vous saurais gré de bien vouloir me faire part de votre avis par voie électronique à l'adresse suivante : [consultation-sre@srcae-idf.fr](mailto:consultation-sre@srcae-idf.fr).

Comptant sur votre participation, je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de ma considération distinguée.

Le Préfet de la Région d'Ile-de-France,  
Préfet de Paris

Daniel CANEPA